

# Boîte à outils de formation TREIO pour le renforcement de la coopération judiciaire européenne

## Briefing politique n° 5

### Introduction

Le projet "TRaining on the European Investigation Order" (TREIO)<sup>1</sup>, une collaboration entre les projets EXEC, EVIDENCE2e-CODEX et e-Evidence, vise à faciliter le renforcement de la coopération judiciaire européenne par le biais d'initiatives de formation complètes. En mettant l'accent sur la décision d'enquête européenne (DEE) et son échange électronique via le système d'échange numérique d'éléments de preuve (eEDES)<sup>2</sup>, TREIO cherche à normaliser la formation dans les États membres de l'Union européenne tout en répondant aux défis transfrontaliers spécifiques.

### Construction de la formation TREIO

La stratégie de formation de TREIO aborde la convergence des cadres juridiques et des outils numériques, en reconnaissant la nécessité d'un changement d'état d'esprit et d'une connaissance accrue des praticiens de la justice. Grâce à une évaluation approfondie des besoins et à la consultation des principales parties prenantes et des praticiens expérimentés, TREIO a identifié les principaux défis, notamment le manque de formation standardisée, les différentes pratiques juridiques et opérationnelles dans les États membres et la sous-utilisation des outils numériques tels que l'eEDES.

### Boîte à outils TREIO

---

<sup>1</sup> <https://treio.eu/>

<sup>2</sup> Système conçu pour l'échange de formulaires, de documents et de preuves dans le cadre du flux de travail DEE, entre autres instruments de coopération judiciaire, dans le cadre d'un projet géré par la direction générale de la justice et des consommateurs, unité JUST.B.3, à la Commission européenne, également appelé logiciel de mise en œuvre de référence en vertu du règlement (UE) 2023/2844 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2023 relatif à la numérisation de la coopération judiciaire et à l'accès à la justice en matière civile, commerciale et pénale transfrontalière, et modifiant certains actes dans le domaine de la coopération judiciaire.



Ce projet a été financé par le programme Justice de l'Union européenne (2014-2020) dans le cadre de la convention de subvention n° 882068.



La boîte à outils TREIO est une ressource complète qui fournit du matériel de formation modulaire et adaptable à différents praticiens. Il comprend des modules de formation traditionnels, des ressources d'apprentissage en ligne et le simulateur innovant eEDES, qui facilite les expériences d'apprentissage pratiques. La boîte à outils favorise la compréhension juridique et la compétence technique en ciblant les juges, les procureurs et le personnel administratif impliqués dans les procédures de DEE.

### **Cours de formation et enseignements tirés**

Au cours du projet, TREIO a organisé des sessions de formation dans tous les États membres, recueillant des informations et des expériences précieuses. Les leçons tirées de ces sessions permettent d'apporter des améliorations constantes et d'éviter les pièges les plus courants dans les futures initiatives de formation. Un espace dédié au partage d'expériences et d'enregistrements de sessions de formation assure un apprentissage continu et la diffusion des meilleures pratiques.

### **Aborder les problèmes et les questions potentiels**

En ce qui concerne les problèmes et questions potentiels liés à la délivrance et à l'exécution des décisions d'enquête européennes, l'approche et le contenu de la formation développés dans le cadre de TREIO servent d'outil pour combler les lacunes en matière de connaissance mutuelle et de confiance entre les praticiens, en facilitant la communication et la compréhension mutuelle entre les autorités judiciaires. Les questions abordées concernent notamment le champ d'application et l'adéquation de la décision d'enquête européenne, la non-reconnaissance ou le rejet de la décision d'enquête européenne par l'État d'exécution, la nécessité d'une implication et d'une intervention précoces dans les cas urgents, et l'application de mesures d'enquête spécifiques, notamment l'interception des télécommunications et la collecte d'informations financières auprès des banques. Les initiatives de formation dans le cadre de TREIO visent à doter les autorités judiciaires des connaissances et des compétences nécessaires pour faire face efficacement à ces complexités, en assurant une exécution plus harmonieuse des décisions d'enquête européennes et en promouvant une plus grande coopération transfrontalière.



## **Transférabilité et réutilisation**

La boîte à outils TREIO est conçue pour être adoptée à grande échelle et pour être viable à long terme. Grâce au matériel librement accessible, les parties prenantes peuvent adapter les initiatives de formation à leur contexte national, en combinant différents outils pour répondre à des besoins spécifiques. La nature modulaire de la boîte à outils permet de la réutiliser dans tous les États membres, ce qui facilite les initiatives de formation continue, même au-delà de la durée du projet.

## **Conclusion**

La boîte à outils de formation TREIO représente une étape fondamentale vers l'harmonisation de la coopération judiciaire européenne et l'optimisation de l'utilisation d'outils juridiques et technologiques tels que la DEE et l'eEDES. En favorisant l'échange de connaissances, la normalisation et l'expertise numérique entre les autorités judiciaires, TREIO contribue à rendre le processus d'enquête transfrontalier plus efficace et plus efficient. À l'avenir, la nature transférable et réutilisable de la boîte à outils garantira des progrès continus dans la coopération judiciaire européenne.

## **Principales recommandations:**

- Encourager les États membres à adopter et à adapter le matériel de la boîte à outils TREIO en fonction de leur contexte spécifique.
- Souligner l'importance de la formation continue et des initiatives de partage des connaissances entre les autorités judiciaires.
- Promouvoir la collaboration entre les autorités centrales et locales pour coordonner et mettre en œuvre des stratégies nationales de formation.
- Promouvoir la sensibilisation et l'utilisation d'outils numériques tels que eEDES parallèlement aux méthodes de formation traditionnelles.
- Assurer l'évaluation et l'amélioration continues du matériel de formation sur la base des enseignements tirés et de l'évolution des cadres juridiques.